

## Formation des enseignants : information sur les changements

Dès l'année universitaire 2012-2013 des changements dans l'organisation de la formation des enseignants et des concours sont mis en place. Je vous propose un récapitulatif synthétique de ces changements.

### 1) Les étudiants en M1 durant l'année 2012-2013

Les étudiants en M1 en 2012-2013 ont suivi une formation dans les IUFM et Universités. Le contenu a été une version aménagée de la formation reçue par les étudiants des trois années précédentes.

Concours passé : le CRPE ou le CAPES transitoire. Les épreuves écrites ont été passées en juin 2013. Les modalités des épreuves étaient les mêmes que celles des épreuves des concours des années précédentes.

#### Modalité de l'ancien CRPE :

##### Admissibilité :

Écrit 1 : Français sur 12 points et Histoire-Géographie sur 8 points, le tout coefficient 2 ;

Écrit 2 : Mathématiques sur 12 points et Sciences sur 8 points, le tout coefficient 2 ;

##### Admission :

Oral 1 : Français sur 12 points et Agir en Fonctionnaire de l'État sur 8 points, le tout coefficient 2

Oral 2 : Mathématiques sur 12 points et Option sur 8 points, le tout coefficient 2

#### Modalités de l'ancien CAPES :

##### Admissibilité :

2 épreuves écrites. Chacune coefficient 2 ;

##### Admission :

Oral 1 : leçon

Oral 2 : épreuve sur dossier (14 points) et Agir en Fonctionnaire de l'État sur 6 points. Chacune coefficient 2 ;

### Les admissibles au CRPE ou au CAPES transitoire entreront en M2 transitoire en septembre 2013.

Un contrat d'un tiers de service, payé demi-service, dans une Ecole (pour le CRPE), un Collège ou un lycée (pour le CAPES), leur sera proposé pour l'année 2013-2014. Ils seront contractuels.

Ils auront une formation IUFM-Université dont le contenu sera un

aménagement de la formation donnée en M2 les trois années précédentes.

### 2) Les étudiants en M1 en 2013-2014

Les étudiants en M1 en 2013-2014 suivront une formation dans les ESPE.

Ils passeront le nouveau CRPE ou le nouveau CAPES en 2014.

#### Modalités du nouveau CRPE :

##### Admissibilité :

- Une épreuve de français de 4h, coefficient 2.

- Une épreuve de mathématiques de 4h, coefficient 2.

##### Admission :

- Oral 1 : portant sur un dossier, préparé durant l'année, dans une option, coefficient 3 ;

- Oral 2 : portant sur l'EPS et l'analyse d'une situation professionnelle décrite dans un dossier donné au candidat, coefficient 3.

#### Modalités du nouveau CAPES

##### Admissibilité :

Deux épreuves écrites ; la seconde épreuve pourra contenir des éléments « **permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à se placer dans une optique professionnelle** ». Chacune coefficient 1

##### Admission :

- Oral 1 : leçon, coefficient 2

- Oral 2 : épreuve sur dossier, coefficient 2. L'épreuve « Agir en Fonctionnaire de l'État » est supprimée.

### Les étudiants admis au concours et au Master 1, seront fonctionnaires-stagiaires et entreront en M2.

**Formation** : délivrée par les ESPE, préparant à un Master 2.

**Stage** : toute l'année sur un demi-service, payés trois-quarts de salaire.

Geneviève Martiel

## Tableau récapitulatif

M1 -2012-2013
M2 -2012-2013
M1 -2013-2014
M1-2014-2015

	2012 – 2013	2013 – 2014	2014 – 2015
M1	IUFM - Universités Admissibilité Concours ancienne formule juin 2013	ESPE Nouveau Concours Admissibilité + Admission avril 2014 + juin 2014	ESPE Nouveau Concours Admissibilité + Admission avril 2015 + juin 2015
M2	IUFM - Universités Admission Concours ancienne formule mai-juin 2013	IUFM - Universités Admission Concours ancienne formule mai - juin 2014 Contractuels 1/3 temps, payés 1/2 temps	ESPE Fonctionnaires stagiaires 1/2 service, payés 3/4temps Titularisation
Année suivante		Fonctionnaires stagiaires Titularisation	Fonctionnaires stagiaires Titularisation